

Rapport annuel 2024 de la Plate-forme sur l'interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

1. Membres

Depuis 2013, une douzaine d'associations suisses de professionnels de la santé se sont mises en réseau au sein de la "Plate-forme interprofessionnalité dans les soins médicaux de base" (PIP). Le 22 janvier 2018, elle s'est constituée en association.

En 2024, elle se compose de 13 membres ordinaires et de 4 membres extraordinaires ([liste des membres](#)).

2. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de la Plate-forme interprofessionnelle (PIP) s'est tenue le 27 avril 2024 à Berne. Le rapport annuel et les comptes 2023, la décharge du comité directeur, le rapport de l'organe de révision ainsi que la planification annuelle et le budget 2024 ont été adoptés à l'unanimité.

L'AD a marqué le début d'une nouvelle législature avec la confirmation de trois axes stratégiques : la collaboration interprofessionnelle dans les soins de santé primaires, le financement de cette collaboration et l'institutionnalisation de la formation interprofessionnelle.

Deux nouvelles personnes ont été élues au comité directeur : Esther Bättig (Spitex) et Sophie Brandt (Physioswiss), qui rejoignent les membres réélus Franz Elmer (ASI Association suisse des infirmières et infirmiers), Denise Gilli (SVA Association suisse des praticiens en médecine) et Denise Hugentobler Hampäi (Société suisse des pharmaciens, pharmaSuisse). Sébastien Jotterand (président IPP, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse) a été réélu pour une année supplémentaire à la présidence de l'IPP, tout comme Sonia Barbosa (présidente SR, FMH Fédération des médecins suisses, voix consultative) à la présidence du Conseil des experts.

Parmi les points forts évoqués : la transformation de la Summer Academy en Winter Academy (prévue pour le 4 février 2025), la participation de l'IPP au premier CME Policy Dialogue avec plusieurs parlementaires et le lancement prévu d'une newsletter pour renforcer la visibilité et la communication politique de la plateforme. L'invitée Nadine Stoffel-Kurt (OFSP) a expliqué les

développements dans le domaine de la prévention et les perspectives du forum SELF. Enfin, plusieurs discussions ont eu lieu sur le financement durable des projets de prévention, l'appel à l'éthique pour la formation locale du personnel de santé et PROMS (Patient Reported Outcome Measures).

Cette assemblée a illustré l'engagement croissant de l'IPP en faveur d'une politique de santé interprofessionnelle cohérente, en consolidant ses priorités stratégiques, ses partenariats et la participation active de ses membres.

3. Conseil d'experts (ER)

Le CE est un organe de discussion et d'échange au sein duquel chaque membre a un(e) représentant(e). Il est présidé par Sonia Barbosa (FMH). En 2024, les expert-e-s se sont réunis trois fois.

Lors de la séance en ligne du 14 mars 2024, l'invitée du jour, Salomé Steinle (FMH), a présenté le programme PePra, une initiative de prévention au cabinet médical basée sur les preuves. Ce programme met l'accent sur la collaboration interprofessionnelle, la formation continue et l'engagement des équipes médicales autour de thèmes tels que l'alcool, le tabac ou l'alimentation. Les résultats de l'évaluation sont encourageants, notamment du point de vue des médecins généralistes et des assistantes médicales.

Du côté politique, la présidence de l'IPP est restée vacante. Sébastien Jotterand s'est déclaré prêt à poursuivre son engagement de manière transitoire. Le comité souhaite introduire la newsletter PIP, qui serait envoyée plusieurs fois par an, mais ce projet est actuellement en suspens. Par ailleurs, il encourage les membres à partager des posts LinkedIn afin d'augmenter leur visibilité.

Enfin, les membres ont été invités à participer aux consultations sur le message FRI 2025-2028 et sur l'initiative sur les soins infirmiers. Le Forum Summer Academy, initialement prévu en août, a été reporté à février 2025.

La réunion du 5 septembre s'est déroulée dans les locaux de pharmaSuisse. Sonia Barbosa a présenté le concept d'Entrustable Professional Activities (EPA), utilisé jusqu'à présent en médecine humaine, et son potentiel d'extension à d'autres professions de santé. Ces EPA permettent de définir des niveaux de supervision associés à certaines tâches, facilitant ainsi leur reconnaissance, leur délégation et leur protection juridique.

Deux projets ont également été présentés par Careum :

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

- Le projet pilote ZIPAS (Zürcher interprofessionelle klinische Ausbildungsstation) , dans le domaine ambulatoire non aigu.
- Une étude sur l'interface entre la santé et le social.

Le BE soutient la participation de l'IPP en tant que membre fondateur de l'association SELF, en lien avec la promotion de l'autogestion. La prochaine Winter Academy a été annoncée pour février 2025. Enfin, une réorganisation des domaines au sein du comité a été présentée (qualité, finances, formation, ect) et le départ de la FSP pour 2026 (Fédération Suisse des Psychologues) a été retenu.

Le 28 novembre a eu lieu la réunion commune du Conseil des experts et du Bureau, conformément aux statuts. Cette réunion commune a permis de dresser un bilan politique de l'année. La présidence de l'IPP reste à pourvoir et une réflexion stratégique est en cours sur ce sujet.

Concernant les événements :

- Le forum SELF aura lieu le 4 novembre 2025.
- La Winter Academy est désormais planifiée en février, en raison d'une collision de dates avec l'atelier SELF, organisé début septembre par l'OFSP.

Une discussion approfondie a eu lieu sur les priorités 2025, notamment :

- La mise en œuvre d'EFAS (financement uniforme des prestations ambulatoires).
- Le renforcement de la coordination interprofessionnelle, en lien avec la FSAS.
- L'importance des tarifs communs interprofessionnels et des approches expérimentales telles que les "forfaits complexes".

Enfin, un atelier de participation à la " Consultation sur la facturation forfaitaire pour les cas médicaux légers (bagatelles) " a conduit à une attitude critique vis-à-vis de la proposition de facturation forfaitaire (50 CHF). Plusieurs alternatives ont été mentionnées : Triage par d'autres groupes professionnels, outils numériques, soutien des compétences en matière de santé et égalité d'accès. Tous les groupes ont souligné la nécessité d'une approche globale et inclusive. La plateforme propose de rejeter cette proposition.

4. Comité

Le comité directeur est l'organe responsable de la gestion opérationnelle et de la définition stratégique de l'association. Il met en œuvre les décisions de

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

l'AD ainsi que les propositions pertinentes du CE. En 2024, il s'est réuni quatre fois : les 30 janvier, 12 mars, 18 juin et 12 novembre.

L'année a été marquée par un renouvellement partiel des membres du comité avec les démissions de Mirjam Stauffer (physioswiss) et Cornelis Kooijman (Spitex), remplacés par Sophie K. Brandt (physioswiss) et Esther Bättig (Spitex). Sébastien Jotterand (mfe) a prolongé son mandat de président d'un an, aucune candidature n'ayant été déposée.

Le comité a également réorganisé la répartition des compétences thématiques selon les axes suivants

- Politique, communication et représentation : Sébastien Jotterand, Denise Hugentobler Hampai
- Finances : Franz Elmer (trésorier), Denise Gili
- Formation : Sonia Barbosa, Sophie Brandt
- Événements : Sébastien Jotterand, Sonia Barbosa, Denise Hugentobler Hampai
- Qualité : Franz Elmer, Esther Bättig

Le comité a supervisé plusieurs activités stratégiques, dont la planification annuelle, la gestion du budget (avec un déficit contrôlé justifié par des investissements dans la communication) et l'organisation d'événements importants tels que la transformation de la Summer Academy en Winter Academy et la participation active à la création de l'association Forum SELF, dont le PIP est cofondateur.

Composante 1 - Éducation interprofessionnelle : En 2024, l'IPP a poursuivi ses efforts pour institutionnaliser la formation interprofessionnelle (PI) dans les filières de formation des professions de santé. Suite à sa participation à la consultation sur le message FRI 2025-2028 (formation, recherche et innovation), l'IPP a travaillé activement pour traduire ses demandes en actions politiques.

Grâce à une étroite collaboration avec plusieurs parlementaires, dont Bettina Balmer (PLR/ZH), Simona Brizzi (PS/AG) et Barbara Gysi (PS/SG), une interpellation parlementaire intitulée "[Coopération interprofessionnelle dans la formation des professions de la santé. Quelles sont les prochaines étapes ?](#)" a été déposée en février 2024. Celle-ci s'inspire directement du projet de motion élaboré par le groupe de travail politique de l'IPP et interroge le Conseil fédéral sur les mesures à prendre pour intégrer durablement l'interprofessionnalité dans la formation.

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

Le message FRI mentionne certes l'interprofessionnalité en marge, mais ne prévoit pas de moyens supplémentaires spécifiques pour promouvoir la PI dans les filières d'études. Ce constat a renforcé la détermination de la PIP à porter le sujet au Parlement et à proposer des modifications en lien avec la stratégie de relève pour les professions de santé. Un suivi étroit a été assuré tout au long des débats au sein de la commission de l'éducation du Conseil national (mai-juin 2024).

Objectif poursuivi : établir la PI comme élément structurel de l'enseignement dans les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées et assurer son financement par le biais des instruments fédéraux existants.

Volet 2 - Financement de projets interprofessionnels : loi sur la formation en soins infirmiers

Dans la lignée de la loi fédérale sur l'encouragement de la formation en soins infirmiers adoptée fin 2022, l'IPP a poursuivi sa participation à la mise en œuvre de cette réforme en 2024.

L'IPP a participé à la consultation sur la deuxième étape de la mise en œuvre de cette loi. L'un des volets prévoit une contribution fédérale de 8 millions de francs sur quatre ans pour soutenir des projets favorisant l'efficacité dans les soins médicaux de base, notamment via la collaboration interprofessionnelle.

Position de l'IPP : L'IPP s'est prononcée en faveur de la réservation d'une partie de ces fonds à une évaluation de l'intégration effective de l'interprofessionnalité dans les cadres légaux actuels, à savoir la loi sur les professions de santé (LPS) et la loi sur les professions médicales (LPMéd). L'idée est de documenter l'impact de la PI sur la qualité et l'efficacité des soins de santé, sans toutefois proposer de modalités d'application rigides à ce stade.

Parallèlement, l'IPP suit de près les dynamiques sur le terrain, notamment par le biais de projets pilotes dans les hautes écoles (comme la HESB - Haute école spécialisée bernoise) et d'événements comme le Dialogue politique de la CME, où elle a co-animé une table ronde sur ce thème.

Les membres du comité sont les suivants :

- Sébastien Jotterand, président de l'IPP, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse
- Franz Elmer, trésorier de l'IPP, ASI Association suisse des infirmières et infirmiers

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

- Denise Gilli, SVA Association suisse des praticiens de l'art médical
- Sophie Brandt, Physioswiss
- Esther Bättig, soins à domicile
- Denise Hugentobler Hampai, Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse
- Sonia Barbosa, présidente du CE, Fédération des médecins suisses (FMH), avec voix consultative.
- Le comité est soutenu et accompagné par le secrétariat général en les personnes de Katrina Riva et Yvan Rielle de polsan . Katrina Riva n'étant pas présente au quatrième semestre, ce rôle a été assumé par Réto Wiesli et Cathia Chevalley de polsan.

5. Événement - Forum de la plate-forme de soutien à l'autogestion des maladies non transmissibles, des dépendances et des maladies mentales (SELF)

L'IPP a participé activement à l'atelier SELF 2024, qui s'est tenu le 2 septembre 2024 sur le campus de Liebefeld (Berne) sur le thème "Comment favoriser la participation et l'implication des personnes concernées". Organisé par l'OFSP en collaboration avec plusieurs partenaires, l'événement a réuni 80 acteurs et actrices du soutien à l'autogestion autour d'ateliers thématiques, dont un en français. L'après-midi a été consacrée à une réflexion sur l'avenir du Forum SELF et la création d'une association "IG SELF-Forum", à laquelle l'IPP a été invitée à participer. Cette continuité dans l'engagement autour de l'autogestion permet à l'IPP de renforcer ses liens avec l'OFSP, notamment avec la section Prévention en soins infirmiers, et d'asseoir sa reconnaissance en tant qu'acteur engagé dans le développement des soins interprofessionnels.

6. Prise de position politique

En 2024, la plateforme a participé à deux consultations au niveau national.

Initiative parlementaire 17.480 - "Urgences à l'hôpital : taxe pour les cas de peu d'importance"

Dans le cadre de cette consultation, l'IPP a souligné que le renforcement de la coordination et de la coopération interprofessionnelle dans les soins de santé primaires permettrait de réduire la pression sur les services d'urgence des hôpitaux, en particulier pour les cas bénins. Elle a souligné la nécessité d'investir

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

dans des modèles de soins intégrés et des systèmes d'orientation efficaces (téléconsultations, pharmacies, centres de consultation initiale) afin d'améliorer l'orientation des patients tout en favorisant la qualité et la continuité des soins. L'IPP a plaidé pour que la CIP (coopération interprofessionnelle) soit considérée comme une mesure de l'efficacité et de la durabilité du système de santé, et pas seulement comme un levier organisationnel marginal.

Mise en œuvre de la 2e étape de l'initiative sur les soins

L'IPP a salué la volonté de la Confédération d'améliorer les conditions de travail dans le domaine des soins et de mieux encadrer le rôle des infirmières de pratique avancée (IPA). Elle a toutefois relevé d'importantes lacunes dans le projet, notamment l'absence d'un cadre juridique garantissant un financement adéquat et durable des soins infirmiers ainsi qu'une dotation en personnel adaptée aux besoins. Pour l'IPP, ces éléments sont pourtant essentiels à la mise en œuvre effective de l'initiative et doivent aller de pair avec le renforcement de l'attractivité de la profession et la fidélisation du personnel.

L'IPP a également insisté pour que la formation interprofessionnelle soit mieux ancrée dans les lois sectorielles (LFPr, LFPC, LPMéd) et qu'elle soit explicitement soutenue financièrement. Elle a ainsi soutenu la demande d'un crédit fédéral consacré à l'évaluation de l'institutionnalisation de la formation en CIP à tous les niveaux de formation (formation de base, formation continue, formation postgrade), conformément à ses prises de position antérieures dans le cadre du message FRI 2025-2028.

7. Autres activités

- La plateforme, par le biais de sa présidence, a pu mener plusieurs interventions de promotion de l'interprofessionnalité directement auprès de la conseillère fédérale Elisabeth Baume Schneider, notamment lors de la rencontre romande mfe organisée le 3 octobre à Delémont et bien sûr lors de la séance de lancement du programme Agenda Soins de base de l'OFSP organisée le 26 novembre à Berne. Cette approche a également été illustrée et défendue lors de la Conférence nationale sur les démences organisée par Santé publique Suisse et Alzheimer Suisse le

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

30 avril à Berne, ainsi que lors d'une conférence et d'un échange avec la CLASS (Conférence latine des affaires sanitaires) à Lausanne le 16 avril.

A stylized blue ink signature, likely belonging to Sébastien Jotterand, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Sébastien Jotterand, président
générale

A black ink signature, likely belonging to Cathia Chevalley, written in a cursive style.

Cathia Chevalley, secrétaire